

Le 17 février 2012

**Par dépôt électronique (SDE)**

**À : Tous les participants**

**Objet : Demande relative aux modifications de certaines conventions  
comptables réglementaires  
Dossier de la Régie de l'énergie : R-3773-2011**

---

Tel que mentionné dans sa lettre du 8 février dernier, la Régie de l'énergie (la Régie) confirme que l'audience dans le dossier mentionné en titre se tiendra le 23 février 2012. Toutefois, il est à noter que les travaux se dérouleront **à compter de 9h** dans la Salle Krieghoff des bureaux de la Régie à Montréal.

La Régie rappelle qu'elle a pris connaissance de l'ensemble de la preuve écrite des participants et que la tenue d'une audience orale à ce stade du dossier a pour principal objectif de faciliter la tâche des procureurs en réduisant le temps requis pour la présentation des argumentations et réplique finales.

Elle invite donc les participants qui souhaitent faire une présentation de leur preuve écrite à limiter celle-ci à la mise en lumière des points importants et des conclusions recherchées.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/